

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
DE LA FACULTE DE PHYSIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2010**

Etaient présents : Mmes et MM. Bassereau, Bonneau, Bove, Chamarro, Chitra, Créte, Croset, d'Astuto, Debbasch, Frigerio, Hardin, Jacquinet, Laurat, Menguy, Oriou, Perzynski, Raimond, Rezeau, Saïtta, Schwob, Stehlé, Teixeira.

P. Boissé, Directeur de la faculté

F. Marchand, responsable administrative

Avaient remis procuration : Mmes et MM. Bénichou, Dufour, Lemarchand, Nemer, Roch, Rueff.

Etaient excusés : Mmes Bassler et Michel, M. Vincent

Invités : Mme Lindner, MM. Wesfreid, Desmoulin

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
 - 2) Approbation du PV de la réunion du 26-05-2010 (ci-joint)
 - 3) Examen de la demande d'accueil du laboratoire "physique et mécanique des milieux hétérogènes" (PMMH) dans notre faculté
 - 4) Présentation et vote du tableau de service prévisionnel des enseignants-chercheurs pour l'année 2010-2011
 - 5) Bilan de l'action de la commission des personnels enseignants
 - 6) Compte-rendu de la réunion d'arbitrage avec la vice-présidence "moyens" concernant les demandes de postes d'enseignants-chercheurs et personnels IATOS
 - 7) Point sur les primes : PIR et PIP pour les EC, PER et PIF pour les IATOS
 - 8) Bilan de l'utilisation des crédits 2010 de la faculté
 - 9) Point sur les demandes de crédits de jouvence et sur les projets "grands emprunts" (LABEX et EQUIPEX) impliquant des laboratoires de physique
-

P. Desbiolles ayant été nommé professeur ne peut plus siéger dans le collège des enseignants B. En application du statut de la faculté, S. Bonneau, maître de conférences au laboratoire

AnBioPhy lui succède.

1) Monsieur Bernard Croset est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du conseil du 26 mai.

Le procès-verbal du 26 mai est approuvé à l'unanimité.

3) Demande d'accueil du laboratoire « Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes » (PMMH).

Le conseil écoute une présentation du PMMH par J-E Wesfreid, directeur du laboratoire et A. Lindner, maître de conférences de notre faculté.

Le PMMH est un laboratoire situé à l'ESPCI dont les tutelles sont l'ESPCI, le CNRS, l'UPMC et l'UDD-P7. Il se consacre à l'hydrodynamique physique, les milieux granulaires, la matière molle. Ses activités sont essentiellement expérimentales mais aussi théoriques. Il est composé de 13 enseignants-chercheurs (4 ESPCI, 4 P6, 4 P7, 1 P12), 17 chercheurs (15 CNRS, 2 CEA) et 9 ITA (5 CNRS, 2 ESPCI, 2 P6).

J-E Wesfreid présente les différents groupes thématiques : Ondes instabilités, turbulences ; Gouttes, mouillage et interfaces ; Suspensions, colloïdes, matière molle et séparation ; Micro- et macro- mécanique ; Erosion, milieux granulaires et Physique statistique.

A. Lindner présente les quatre enseignants de l'UPMC, E. Clément (Pr), E. Kolb (MCF), A. Lindner (MCF), tous trois assurant leur enseignement dans notre faculté et A. Mongruel (MCF) qui assure son enseignement dans la faculté d'ingénierie (UFR 919). Jusqu'à ce jour, le PMMH appartenait à l'UFR 919 ; la transformation du « paysage » des UFR l'a conduit à demander son rattachement à la faculté de physique.

Après cette présentation, J-E Wesfreid et A. Lindner se retirent. Après un bref débat soulignant le naturel de la demande du PMMH, le Conseil décide à l'unanimité d'accueillir le PMMH au sein de la faculté de physique.

4) Présentation et vote des principes prévisionnels du tableau de service.

N. Menguy présente le tableau de service. Celui-ci comprend 44 000 heures réparties en 10 000 h en L1, 12 000 h en L2-L3, 12 000 h en M1-M2 et 10 000 h effectuées dans d'autres UFR (essentiellement la faculté de Médecine). N. Menguy rappelle les normes de L'UPMC selon lesquelles le total des heures de gestion doit être inférieur à 8% du volume horaire total. Il présente ensuite les décharges horaires et tout particulièrement les décharges horaires pour les activités pédagogiques ou d'intérêt collectif (APIC). L'ensemble de ces principes est détaillé dans le document ci-joint en annexe.

Le Conseil approuve le document présenté par N. Menguy à l'unanimité.

5) Bilan de la commission des personnels enseignants.

M. Chamarro fait un exposé sur les actions entreprises par la commission des personnels enseignants.

Celle-ci a tenu trois rencontres d'information et de débat à Jussieu, Ivry et Boucicaut.

Elle a engagé le dialogue avec les enseignants-chercheurs (EC) à propos des reconstitutions de carrière et a examiné les 50 dossiers qui lui ont été transmis. Parmi les recrutés avant 2004, elle a identifié 14 collègues dont la reconstitution était inexistante pour un total cumulé de 213 mois manquants. La commission a conseillé aux personnes concernées de déposer un dossier auprès de l'UPMC avant le 29 juin 2010. Dans l'avenir, la commission assistera les nouveaux EC dans la

constitution de leur dossier et pourrait participer à la réunion annuelle consacrée aux reconstitutions organisée par le service du personnel.

La commission a entrepris l'élaboration de statistiques sur le personnel EC. M. Chamarro fait part de premiers chiffres :

- 24% des MCF ont une HDR ou une thèse d'état ;
- la proportion de PR dans le corps enseignant est la suivante :

Section	% national	% P6
28	37	32
29	43	43
30	34	30
34	36	35

La commission a examiné les cas de double appartenance (enseignants de P6 effectuant leur recherche dans un laboratoire non-associé à P6 et vice-versa) pour lesquels des échanges peuvent être envisagés à terme.

La commission a mis en place le parrainage des nouveaux entrants par des enseignants de la faculté et a organisé une journée d'accueil.

Enfin, elle a rédigé une plaquette de présentation de la faculté unanimement appréciée.

6) Compte-rendu de la réunion d'arbitrage concernant les demandes de postes EC et IATOS (juillet 2010)

P. Boissé présente le bilan de cette réunion qui fut cordiale et constructive. 10 postes d'EC ont été obtenus dans le respect de la liste élaborée par le conseil scientifique élargi ; seules les sections ont été parfois marginalement modifiées. Le résultat est donc le suivant :

Pr	46-3	30 (au lieu de 30-34 en CS)
Pr	LPTMC	30-28 (au lieu de 28-30 en CS)
Pr	INSP	28-30
Pr	LERMA-IAP	34
Pr	IMPMC	28
MCF	LPA	28
MCF	LESIA	34
MCF	LPNHE	29
MCF	LPS_ENS	28-30
MCF	LPMAA	30

auquel il faut ajouter un poste de Pr au LKB faisant suite à un ERC.

Concernant les postes d'IATOS, le choix de présentation fait par la faculté (répartition des demandes par catégorie : promotion par concours, remplacement, création...) s'est avéré judicieux. Nos demandes ont reçu un écho favorable et le principe de trois créations : 1 technicien au labo J. Perrin, 1 ingénieur d'étude à l'INSP et 1 ingénieur de recherche à l'institut de la vision ont été retenus. Cependant, à la date du conseil aucun retour concret n'a encore eu lieu.

7) Point sur les primes PIR (prime d'investissement recherche) et PIP (prime d'investissement pédagogique pour les EC et PER (prime d'exercice de responsabilités) et PIF (prime d'investissement dans les fonctions) pour les IATOS.

J-M Frigerio présente le résultat de la campagne de primes pour les EC.

PIP : 14 candidatures, 7 primes distribuées (2 Pr et 5 MCF)

PIR : 25 candidatures, 16 primes (9 Pr dont 7 PEDR s'arrêtant et 7 MCF dont 1 PEDR s'arrêtant), (7 en 28, 3 en 29, 2 en 30 et 4 en 34)

C. Schwob fait le point sur les primes IATOS.

Les PER sont attachées au poste. Elles sont attribuées selon deux critères (fonction repère et niveau de complexité) par une commission de l'université après des allers-retours avec les UFR. Les BAPs d'administration ont été traitées en 2009 et les BAPs techniques en 2010, la BAP E (informatique) sera traitée en 2011. Il faut souligner l'importance pour cette attribution de la fiche de poste.

Les primes d'investissement dans les fonctions sont liées aux personnes. Un coefficient entre 1 et 3 mesure l'investissement de l'agent. Il est multiplié par un montant qui dépend de la catégorie : 200 € pour la catégorie C, 300 € pour la B et 400 € pour la A. Les agents n'ayant pas de PER peuvent avoir un coefficient de 4 (catégorie A et B) ou de 4 ou 6 (catégorie C). Enfin, chaque UFR dispose d'une enveloppe correspondant à un coefficient 2. En conséquence, chaque UFR doit « financer » les coefficients 3 par une baisse sur d'autres agents. La Faculté a reçu une enveloppe de 44 000 € plus 2 100 € pour financer les coefficients 4 et 6. Remarquons enfin que les contractuels recrutés récemment n'ont pas droit aux primes.

8) Bilan de l'utilisation des crédits 2010 de la faculté.

Pour tenir compte de l'installation dans nos nouveaux locaux, le bureau de la faculté a décidé d'utiliser la majorité de ses crédits en dépenses de réinstallation. La ventilation des crédits est approuvée à l'unanimité.

9) Point sur les crédits de Jouvence et sur les crédits « grand emprunt »

B. Croset rend compte du classement des demandes de crédit de jouvence élaboré par le conseil scientifique avec les directeurs des laboratoires concernés. A l'initiative de la faculté, l'appel d'offre a concerné non seulement les laboratoires revenant aujourd'hui sur Jussieu mais aussi ceux devant revenir en 2014. La liste des demandes présentées à la présidence est jointe en annexe.

Quatre Labex impliquant des chercheurs et des enseignants-chercheurs de la faculté ont été présentés par l'UPMC :

Matériaux, Surfaces, Interfaces, Environnement (MATISSE)

De la molécule unique au nanoédifice (Michem)

Institut Lagrange de Paris : des particules à la cosmologie

Réseau Plasma à Paris (Plas@Par)

Il convient de souligner le fort soutien de l'UPMC accordé au montage des projets, symbolisé par la nomination d'un chargé de mission « grand emprunt », J. Bouvier d'Yvoire.

10) Nomination d'un membre extérieur.

A l'unanimité, Sylvain Gigan, MCF à l'ESPCI est nommé membre extérieur pour remplacer Mathilde Badoual, démissionnaire.